

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 26 mai 2015

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Départemental**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 26, 27 et 28 mai 2015**

**2015 DDEEES 82G** Subvention (35 000 euros) et convention avec l'association Labo Citoyen.

**M. Jean-Louis MISSIKA, rapporteur**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil départemental,**

Vu la loi n° 82 213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.3411-1 et les suivants ;

Vu le projet de délibération en date 12 mai 2015 du par lequel Mme la Présidente du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil départemental, soumet à son approbation la signature d'une convention relative à l'octroi d'une subvention de fonctionnement à l'association Labo Citoyen ;

Sur le rapport présenté par M. Jean Louis MISSIKA au nom de la 5<sup>ème</sup> Commission,

Délibère :

Article 1 : Mme la Présidente du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil départemental, est autorisée à signer une convention de partenariat 2015 avec l'association loi 1901 Labo Citoyen, prévoyant l'attribution d'une subvention du Département de Paris au titre de l'exercice 2015.

Article 2 : Une subvention d'un montant de 35 000 euros est attribuée à l'association Labo Citoyen.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée sur la ligne 55002 - rubrique 90 - Mission 400-AP 4633 du budget d'investissement 2015 et exercices suivants du Département de Paris, sous réserve de décision de financement.

**La Maire de Paris,  
Présidente du Conseil de Paris  
siégeant en formation de Conseil départemental**

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

**Anne HIDALGO**